

**SYNTHESE SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
29 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'HARFLEUR légalement convoqué le vingt-trois septembre s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

Monsieur François GUEGAN, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRESENTS : M. François GUEGAN, M. Jean-Gabriel BRAULT, Mme Estelle BERNADI, M. Yves ROSE, M. Alexandre LEMAITRE, M. Claude ONFRAY, Mme Mariama EPIPHANA, M. Michel TOULOUZAN, M. Rémy ENAUT, M. Philippe TESSIER, M. Grégory LESEIGNEUR (à compter du point 28), M. Hervé TOULLEC, Mme Cécile DECHENAUD (à compter du point 17), Mme Sylvie BUREL, Melle Sandra LEFEBVRE, Mme Christine MOREL, M. Jean LOYEN, Mme Françoise BION, M. Antoine CORDIER, M. Anthony LESTERLIN, M. Jean-Jacques AVENEL, M. Jean-Pierre HERANVAL.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Melle Maud Charles à M. Claude ONFRAY, Mme Catherine LESEIGNEUR à M. Hervé TOULLEC, M. Grégory LESEIGNEUR à M. Yves ROSE, Mme Cécile DECHENAUD à M. Jean-Gabriel BRAULT, Mme Sophie LEMAITRE à M. Alexandre LEMAITRE, Mme Virginie REMOND à M. Philippe TESSIER, Mme Aline HAMEL à Mme Estelle BERNADI, Mme Marie-Hélène DEVAUX à M. Jean-Jacques AVENEL.

EXCUSEE SANS PROCURATION : Mme Christelle BOUDIN

Il a été convenu, comme prévu à l'article L.2121-15 dudit Code, de procéder immédiatement à l'élection d'un Secrétaire de séance, pris au sein du Conseil, M. Jean-Pierre HERANVAL ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 7 Août 2008 est adopté à l'unanimité.

. INFORMATIONS DU MAIRE :

. a) Décisions du Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2008, **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2008**

DATE DECISION	OBJET	DATE DEPOT SOUS PREFECTURE
AFFECTATIONS PROPRIETES COMMUNALES		
11-06-2008	Parc de stationnement Arthur Fleury Attribution place de stationnement n°45 . Convention – Signature - Autorisation	20-06-2008
13-06-2008	Terrain – Rue Paul Doumer – AC N° 21 Mise à disposition . Convention – Signature - Autorisation	18-07-2008
07-07-2008	Salles municipales Mise à disposition de locaux . Convention – Signature - Autorisation	09-07-2008

04-08-2008	Parc de stationnement Arthur Fleury Place de stationnement N° 8 . Convention – Résiliation - Autorisation	06-08-2008
PRESTATION DE SERVICES		
ACCES RIVERAINS RUE DES 104 RUE A FLEURY ET PLACE V. HUGO		
06-08-2008	Accès riverains Rue des 104 Rue Arthur Fleury Place Victor Hugo . Convention – Résiliation - Autorisation	08-08-2008
21-08-2008	Accès riverains Rue des 104 Rue Arthur Fleury Place Victor Hugo . Convention – Signature – Autorisation	27-08-2008
08-09-2008	Accès riverains Rue des 104 Rue Arthur Fleury Place Victor Hugo . Convention – Signature - Autorisation	12-09-2008
BAUX		
30-06-2008	Logement 71 rue de la république . Bail - résiliation	09-07-2008
30-06-2008	Logement 40 rue Paul Doumer . Bail - Résiliation	09-07-2008
30-06-2008	Location 71 rue de la République . Bail – Signature - Autorisation	09-07-2008
29-08-2008	Location 40 Rue Paul Doumer – Type F4 . Bail – Signature - Autorisation	05-09-2008
29-08-2008	Location 10 rue Auguste Renoir – Type F4 . Bail - Résiliation	05-09-2008
REGIES		
07-07-2008	Régie camps de pré adolescents . Modification	09-07-2008
07-07-2008	Régie frais divers de fonctionnement . Modification	09-07-2008
08-07-2008	Régie des activités culturelles . Modifications	21-07-2008
ALIENATION DE BIENS		
03-09-2008	Reprise de matériel . Signature - Autorisation	19-09-2008

. b) Secours Populaire Français

Demande de subvention exceptionnelle

Le Bureau Municipal, lors de sa réunion du 24 septembre 2008, a décidé d'attribuer **une subvention exceptionnelle de 150 € au Comité d'Harfleur du Secours Populaire Français, afin de venir en aide aux populations sinistrées d'Haïti et du Sud-Est des Etats-Unis.**

. c) Délibérations 08 06 15 et 08 06 16 Personnel

Contrat d'apprentissage - Institution dans la collectivité

. Expérimentation . Autorisation

Contrat d'apprentissage B.T.S

. Professions immobilières. Recrutement . Autorisation

Faute de tutorat, il a été décidé, dans l'immédiat, de ne pas donner suite au projet de mise en place d'un BTS professions immobilières.

. d) Vacances autonomes été 2008 - Aides au départ

Aides municipales

Le Bureau Municipal, lors de sa séance du 10 septembre 2008, a décidé d'apporter un **soutien financier à 5 projets pour un montant total de 1 080 €**. Des conventions de partenariat ont été signées avec chaque intéressé.

. e) Projet jeunes - Bourse projet jeunes

Aides municipales

Le Bureau Municipal, lors de sa séance du 10 septembre 2008, a décidé d'apporter un **soutien financier de 305 €, en faveur d'une jeune harfleuraise, pour un stage culturel volontaire de 3 semaines en Allemagne**.

. f) INSEE – Enquête annuelle de recensement statistiques

Population harfleuraise 2006 : 8204 habitants

(population harfleuraise 1999 : 8524 habitants)

. g) Etablissement Public foncier de Normandie -

Le 2 avril 2008, le bureau municipal a émis un avis de principe favorable pour le rachat par HABITAT 76 de la propriété, située 21 rue du Général Leclerc. **Le 8 juillet 2008, le Conseil d'Administration de l'EPFN a décidé d'appliquer le dispositif de minoration foncière, en vue de la réhabilitation de cette propriété en vue de réaliser 3 logements locatifs sociaux et de construire 10 logements neufs.**

DELIBERATIONS

VOEUX

Situation à Renault-Sandouville

Voeu pour demander à l'Etat-Actionnaire de prendre ses responsabilités

L'annonce faite par la direction de Renault de supprimer 4 000 emplois, dont un millier dans son unité de Sandouville, a suscité une forte émotion dans la région et dans la ville d'Harfleur où vivent de nombreux salariés de cette entreprise. **C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal d'Harfleur demande à Madame la Ministre de l'Economie de prendre ses responsabilités en s'opposant et en déjouant cette stratégie suicidaire par une intervention directe de l'Etat-actionnaire auprès de la direction de Renault. Cette intervention ne doit pas se contenter d'obtenir des garanties sur l'avenir des sites comme le demande timidement le Président de la République, ou se limiter à obtenir des garanties sur l'accompagnement social de ces suppressions d'emploi. En écoutant les propositions des salariés et de la population de l'agglomération (fabrication de véhicules hybrides, électriques ou utilitaires) et en s'appuyant sur leur mobilisation, l'Etat actionnaire doit exiger et obtenir le retrait de ce plan inacceptable et injustifié.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°08 03 01 du 25 mars 2008

Abrogation

Délégations de missions complémentaires

. Autorisation

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat de délégations. Par délibération du 25 mars 2008, le Conseil Municipal a délégué au Maire, et en son absence, au 1er Adjoint, certaines attributions du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal abroge la délibération du 25 mars 2008 et la remplace par la même délibération à laquelle est ajoutée la délégation suivante, alinéa 14 :**

« 14°) Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, et déléguer ponctuellement l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213.3 du Code de l'urbanisme, aux personnes suivantes : Etat, collectivités locales, établissements publics y ayant vocation, et notamment Etablissement Public Foncier local, Chambre de Commerce et d'Industrie, et Chambre des Métiers (uniquement pour la réalisation d'équipements commerciaux et artisanaux), Société d'Economie Mixte (bénéficiaire d'une convention d'aménagement). »

En vertu de l'article L 2122-23 du CGCT, **Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

CONSEIL MUNICIPAL

Commissions Municipales d'études

Vie Sociale et Aménagement Urbain

. Membres – Modification – Élection

Le Conseil Municipal, procède à l'élection à bulletin secret, et au dépouillement, des **membres du Conseil Municipal appelés à siéger aux commissions municipales d'études « VIE SOCIALE » et « AMENAGEMENT URBAIN » avec effet au 29 septembre 2008.**

ELUS A LA COMMISSION MUNICIPALE D'ETUDE : VIE SOCIALE	
Président de droit : François GUEGAN	
①	M. Jean-Gabriel BRAULT
②	M. Anthony LESTERLIN
③	M. Antoine CORDIER
④	M. Yves ROSE
⑤	M. Hervé TOULLEC
⑥	M. Michel TOULOUZAN
⑦	M. Alexandre LEMAITRE
⑧	Mme Christine MOREL
⑨	Mme Christelle BOUDIN
⑩	Mme Marie-Hélène DEVAUX

ELUS A LA COMMISSION MUNICIPALE D'ETUDE : AMÉNAGEMENT URBAIN Président de droit : François GUEGAN	
①	M. Jean-Gabriel BRAULT
②	M. Philippe TESSIER
③	Mme Catherine LESEIGNEUR
④	M. Grégory LESEIGNEUR
⑤	M. Claude ONFRAY
⑥	M. Rémy ENAULT
⑦	M. Alexandre LEMAITRE
⑧	M. Jean LOYEN
⑨	M. Jean-Jacques AVENEL
⑩	M. Jean-Pierre HERANVAL

ADOPTE A L'UNANIMITE.

INTERCOMMUNALITE

FINANCES

Communauté de l'Agglomération Havraise

Compte Administratif 2007

. Communication

Le 22 mai 2008, le Conseil Communautaire de la Communauté De l'Agglomération Havraise (CODAH) a arrêté le Compte Administratif de l'exercice 2007 du budget principal et des budgets annexes. Conformément aux dispositions de l'article L. 5212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil Municipal prend acte que le Compte Administratif 2007 de la CODAH, est consultable au Secrétariat Général de la ville.**

INFORMATION COMMUNIQUEE.

FINANCES

Syndicat Intercommunal d'Equipement des villes d'Harfleur et de Gonfreville

l'Orcher SIEHGO

Compte Administratif 2007

. Communication

Conformément à L'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales **le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2007 du SIEHGO qui fait apparaître les résultats suivants :**

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	517 033,09 €	1 741 935,99 €
	Section d'investissement	4 820 263,71 €	8 596 073,27 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	184 294,46 €
	Report d'investissement (001)	872 880,22 €	-
Total (réalisations + reports)		6 210 177,02 €	10 522 303,72 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	4 282 546,74 €	192 781,85 €
	Total restes à réaliser à reporter	4 282 546,74 €	192 781,85 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	517 033,09 €	1 926 230,45 €
	Section d'investissement	9 975 690,67 €	8 788 855,12 €
	Total cumulé	10 492 723,76 €	10 715 085,57 €

INFORMATION COMMUNIQUEE.

AFFAIRES GENERALES

HARFLEUR-Beaulieu 1ère tranche

Mise à disposition de terrains pour l'aménagement de zones de jeux

Convention habitat 76

. Signature – Autorisation

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a notamment autorisé la réalisation de deux aires de jeux pour les enfants du groupe d'Harfeur Beaulieu, soit une zone de jeux pour les moins de 6 ans, et une zone de jeux pour les 6 à 12 ans, pour un montant total de 78 595,32 € HT, soit 94 000 € TTC, avec une participation financière d'HABITAT 76, à hauteur de 30 % de 94 000 € TTC, soit 28 200 € TTC. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature entre Habitat 76 et la Ville d'Harfleur, d'une convention de partenariat en vue de régler les formalités de mise à disposition par Habitat 76 auprès de la Ville d'Harfleur des terrains nécessaires à l'aménagement des deux aires de jeux sur le quartier d'Harfleur Beaulieu 1ère tranche.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

AFFAIRES IMMOBILIERES

16 et 18 Impasse Gambetta

Parcelles cadastrées section AH n° 222 et 322

Acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Normandie

. Convention. Signature – Autorisation

Par délibération du 2 juillet 2007 le Conseil Municipal a défini les enjeux de sa politique foncière secteur de l'Impasse Gambetta. Par délibération du 26 mai 2008, le Conseil Municipal a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, pour le rachat amiable, au prix fixé par France Domaine, pour le compte de la Ville, des biens situés à HARFLEUR 16 et 18 impasse Gambetta aux prix respectifs de 272 000 € et 62 000 €. A cet effet une convention relative à la constitution d'une réserve foncière doit intervenir entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie, et la Ville, qui s'engage notamment à racheter ces biens dans un délai maximum de cinq années à compter de la date de transfert de propriété au profit de l'EPFN. En conséquence, le Conseil Municipal **autorise la signature de la convention relative à la constitution d'une réserve foncière, devant intervenir entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie, et la Ville d'Harfleur.**

ADOpte PAR 25 VOIX POUR 3 CONTRE (Jean-Jacques AVENEL, Jean-Pierre HERANVAL, Marie-Hélène DEVAUX)

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Budget Ville 2008 - Décision modificative 3/2008

Ouvertures et virements de crédits - Dépenses et recettes

Attribution de subventions

. Adoption

D'une part, le Conseil Municipal autorise des ouvertures et virements de crédits destinés à financer diverses opérations de l'exercice 2008. Ils s'équilibrent en dépenses et recettes à la section de fonctionnement à la somme de 27 821,63 €. Quant à la section d'investissement, ils s'équilibrent en dépenses et recettes à la somme de 2 930,03 €.

D'autre part, le Conseil Municipal vote l'attribution des subventions suivantes pour un montant total de 2 536,91€.

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Montant en €
6574	321	Amis de Louis Aragon et Elsa Triolet	Fonctionnement	80,00
6574	114	Comité de Seine Maritime de la prévention routière	Fonctionnement	80,00
6574	521	Fédération des accidentés du travail et handicapés	Fonctionnement	150,00
6574	523	Visite des malades dans les établissements hospitaliers	Fonctionnement	80,00
6574	415	Ecole de Self Défense d'Harfleur	Fonctionnement	150,00
6574	415	Société de Tir d'Harfleur et de la Région Havraise (champ. France Maubeuge)	Exceptionnelle	164.,51
6574	415	Harfleur Boxe Pieds Poings (Champ. France a Auxere et Grenoble)	Exceptionnelle	608,40
6574	255	Coopérative scolaire André Gide (séjour à Asnelles)	Exceptionnelle	624,00
6574	415	Société Havraise d'Aviron (championnat d'Europe des vétérans)	Exceptionnelle	600,00
			TOTAL	2 536,91 €

ADOpte A L'UNANIMITE

FINANCES

Syndicat Intercommunal d'Equipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville

l'Orcher SIEHGO

Convention de Partenariat Financier

. Signature – Autorisation

Par délibérations des 29 mars 2004, 31 mars 2005, 20 juin 2006 et 23 octobre 2007, le Syndicat Intercommunal d'Equipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (S.I.E.H.G.O.) a attribué à la ville d'Harfleur une participation financière d'un montant total de 985 000 € pour financer le programme d'aménagement du secteur nord du centre ville. Aujourd'hui, à l'occasion de la ré-actualisation du montant de ces travaux, et compte tenu de l'importance financière de divers programmes d'investissement lancés par la ville d'Harfleur

le Conseil Municipal :

☛ sollicite auprès du S.I.E.H.G.O. le versement à la Ville d'Harfleur d'une subvention supplémentaire de 200 000 € pour financer le programme d'aménagement du secteur Nord de la Ville.

☛ autorise la signature de la convention de partenariat financier attribuant cette subvention, entre la Ville d'Harfleur et le S.I.E.H.G.O.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCES

Aires de jeux Fleurville et Françoise Dolto

Aménagement

Demandes de subventions

Signature Autorisation

Consultations d'entreprises

Lancement – Autorisation

Les aires de jeux de Fleurville et Dolto ne répondent plus aux besoins actuels des utilisateurs. En effet, ces deux sites doivent être étendus, afin de répondre à un réel besoin d'espace, et être équipés de nouveaux jeux dédiés aux enfants âgés de 3 à 8 ans. L'estimation des travaux s'élève à **19 230,77 € HT, soit 23 000,00 € TTC. En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, sollicite auprès de Monsieur le Député, dans le cadre de la Réserve Parlementaire, une subvention pour l'aménagement des aires de jeux de Fleurville et Françoise Dolto, et, d'autre part, autorise le lancement, le moment venu, des consultations d'entreprises selon le Code des Marchés Publics. Enfin, le Conseil Municipal autorise l'imputation à la section d'investissement, de toutes les dépenses nécessaires à ces travaux.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCES

Taxis

Taxe annuelle d'autorisation d'exploiter

Montant au 1er janvier 2009

. Adoption

Le Conseil Municipal porte à compter du 1^{er} janvier 2009 la taxe annuelle sur les taxis à 96,55 € (+ 3,56 %).

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

Tableau des effectifs

Modification – Créations

. Adoption

En vue de concrétiser la procédure de recrutement au secteur propreté, et après avis du Comité Technique Paritaire du 26 septembre 2008, **le Conseil Municipal autorise les modifications suivantes au tableau des effectifs:**

Poste cadre d'emploi	Nombre de postes au 28/09/2008	Modification	Nombre de postes au 01/10/2008
Adjoint technique de 1ère classe à temps complet	9	+1	10
Adjoint technique de 2ème classe à temps complet	34	+1	35

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

Service Restauration - Ecoles - Maintenance et Hygiène des locaux – Agents non titulaires – Besoin occasionnel

. Recrutement -Autorisation

Pour répondre aux nécessités du service des Écoles, **le Conseil municipal, d'une part, autorise l'engagement par recrutement direct, à compter du 1^{er} octobre 2008 à titre occasionnel, de 8 agents non titulaires à temps non complet sur des fonctions d'ATSEM, et, d'autre part, autorise la conclusion des contrats d'engagement des agents recrutés.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

Agent occasionnel non titulaire

Service communication

. Recrutement – Autorisation

Le Conseil Municipal, d'une part, autorise l'engagement par recrutement, à compter du 1er octobre 2008, sur une durée de trois mois renouvelable d'autant, pour répondre à un besoin occasionnel, d'un agent non titulaire à temps non complet remplissant les fonctions de technicien en communication, et, d'autre part, autorise la conclusion du contrat d'engagement de l'agent recruté.

ADOpte A L'UNANIMITE.

VIE SOCIALE

SPORT

Animation et stages sportifs

Tarifs au 1er janvier 2009

. Adoption

D'une part, **le Conseil Municipal augmente à compter du 1er janvier 2009, les tarifs appliqués pour les inscriptions aux activités « Sport pour Tous » ainsi que pour les stages sportifs organisés pour les jeunes harfleurais âgés de 8 à 16 ans dans le cadre des activités de loisirs proposées pendant les vacances scolaires (+ 3,56 %).** D'autre part, dans la limite des places disponibles, et après inscription des familles harfleuraises, **le Conseil Municipal fixe à 9,83 euros le tarif des stages sportifs pour les enfants des familles extérieures à Harfleur.** Les tarifs à barèmes dégressifs sont calculés au vu des dossiers familiaux selon les modalités du quotient familial en vigueur et les formalités d'inscriptions.

ADOpte A L'UNANIMITE.

AFFAIRES CULTURELLES

Bibliothèque Elsa Triolet

Droit d'inscription – Pénalités

. Tarifs au 1er Janvier 2009

. Adoption

Le Conseil Municipal adopte, pour les personnes non domiciliées à Harfleur, les tarifs de la bibliothèque Elsa Triolet, avec effet au 01 janvier 2009, (+ 3,56%)

	Tarifs au 01 01 2009
Droit d'inscription annuel pour les personnes non domiciliées dans la commune	16,99 €
Forfait de pénalités lorsque les ouvrages ne réintègrent pas les rayons de la bibliothèque dans le délai fixé : - retard de 1 à 4 semaines - retard de 5 semaines et plus	1,69 € 3,38 €

Enfin le Conseil Municipal autorise en cas de non restitution définitive de livre, à émettre à l'encontre de l'usager un titre de recette équivalent à la valeur de remplacement de l'ouvrage.

ADOpte A L'UNANIMITE.

AFFAIRES CULTURELLES

Droits d'entrées – Musée

. Tarifs au 1er janvier 2009

. Adoption

Le Conseil Municipal adopte les tarifs de droits d'entrées du Musée du Prieuré, avec effet au 01 janvier 2009 (+ 3,56 %).

	Tarifs au 01 01 2009
Adultes	1,23 €
Groupes Scolaires et Universitaires	Gratuité
Jeunes de 11 à 18 ans inclus	0,72 €
Enfants de moins de 10 ans inclus	Gratuité
Bénéficiaires du RMI et de l'ensemble des minimas sociaux	0,25 €
Groupes organisés d'au moins 10 personnes et visite guidée de l'église et du centre ancien	2,26 € (par personne)
Membres de l'association des Amis du Musée et de la Ville Historique d'Harfleur	Gratuité
Journées du Patrimoine et "Invitation au Musée"	Gratuité
Titulaire de la carte « Ambassadeur 76 » Accompagnant	Gratuité 1,23 €

ADOpte A L'UNANIMITE

AFFAIRES CULTURELLES

Opération pass'Culture 76

Convention

. Signature – Autorisation

Point retranché de l'ordre du jour en début de séance.

VIE ASSOCIATIVE

Maison des Associations

Mise à disposition des bureaux

Tarifs au 1^{er} janvier 2009

. Adoption

D'une part, le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} janvier 2009 le tarif de mise à disposition des bureaux de la Maison des Associations à 86,79 € (+ 3,56 %).

D'autre part, le Conseil Municipal fixe à 248,11 € le montant de la caution déposée par les associations lors de la mise à disposition de chaque local.

Enfin le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous actes relatifs à ces mises à disposition.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

VIE ASSOCIATIVE

Location de salles municipales et de matériel aux particuliers

Tarifs au 1^{er} janvier 2009

. Adoption

Le Conseil Municipal adopte à compter du 1^{er} janvier 2009, les tarifs journaliers d'utilisation des salles municipales et les tarifs de location de matériel aux particuliers (+ 3,56 %). Enfin le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à permettre la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales dans certains cas exceptionnels, sachant que ces mises à disposition gratuites font l'objet d'un compte rendu régulier devant le Conseil Municipal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

POPULATION

Jeunesse

Relais 16/25

Activités à l'année 16/25 ans -Carte Loisirs Jeunes –

Tarifification au 1er octobre 2008

. Validation

Achats de places de spectacles –

Tarifs au 1er octobre 2008

. Adoption

La carte Loisirs Jeunes destinée aux 16/25 ans couvre l'inscription aux activités culturelles et sportives pratiquées à l'année. Le Conseil Municipal adopte à compter du 1er octobre 2008, une augmentation de 3,56 % de ces tarifs à barèmes dégressifs, calculés au vu des dossiers familiaux selon le quotient familial en vigueur et les formalités d'inscriptions. La carte Loisirs Jeune n'ouvre cependant pas le droit aux spectacles culturels et sportifs (concerts, théâtre, etc) payants qui sont proposés ponctuellement par le service aux 16/25 ans. Pour ceux-ci le Conseil Municipal adopte à compter du 1er octobre 2008 la mise en place de la grille de tarifs spécifiques suivante, en fonction du coût des billets.

Coût réel (C) des billets	Tarifs 2008/2009 pour les sorties et spectacles ponctuels		
	Tarif A	Tarif B	Tarif C
	Demandeurs d'emploi Bénéficiaires du RMI Inscrits à la Mission Locale	Apprentis Lycéens Étudiants	Salariés Extérieurs
C ≤ 10 €	3 €	5 €	7 €
10 € < C ≤ 20 €	7 €	10 €	14 €
20 € < C ≤ 30 €	9 €	15 €	21 €
30 € < C ≤ 40 €	12 €	20 €	28 €
40 € < C ≤ 50 €	15 €	25 €	35 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES SCOLAIRES

Classes de découvertes 2008-2009

Participations Ville/Familles

Adoption

Le Conseil Municipal, d'une part, renouvelle l'organisation des classes de découverte au bénéfice des élèves inscrits en 2008 - 2009 en classe de CM 2 dans les établissements scolaires Caraques, Fleurville et Gide, et, d'autre part, adopte le tableau des tarifs à barèmes dégressifs fixant les participations de la ville et des familles harfleuraises au vu des dossiers familiaux, selon le mode de calcul du quotient familial. Pour les enfants non domiciliés à Harfleur, la participation familiale est égale au coût réel du séjour.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES SCOLAIRES

Classes de découvertes

Demande de subvention

. Signature – Autorisation

Chaque année, la ville d'Harfleur soutient les activités « classes de découvertes » dans les écoles d'Harfleur. En conséquence, le Conseil Municipal sollicite le concours financier des partenaires institutionnels pour l'organisation de 5 classes de découvertes au cours de l'année scolaire 2008 – 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

RESTAURATION SCOLAIRE

Elèves extérieurs scolarisés en Classe d'Intégration Sociale

. Convention – Signature – Autorisation

La fermeture de plusieurs Classes d'Intégration Sociale (CLIS) dans l'agglomération havraise a pour effet de transférer un certain nombre d'élèves hors de leur commune de résidence. L'orientation en CLIS et l'affectation de l'enfant dans une école sont décidées par l'Inspection Académique. En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention entre la ville d'accueil et la ville de résidence, permettant aux familles dont les enfants doivent, par décision de l'Inspection Académique, suivre une scolarité dans une Classe d'Intégration Scolaire (CLIS), située dans une commune extérieure à leur commune de résidence, de bénéficier de la restauration scolaire dans des conditions équitables au titre des années scolaires 2008 – 2009, 2009 - 2010 et 2010 – 2011. **ADOPTE A L'UNANIMITE.**

CIMETIERES

Concessions

Tarifs au 1^{er} janvier 2009

. Adoption

Le Conseil Municipal adopte les tarifs des concessions cimetières et des colombariums, avec effet au 01 janvier 2009 (+ 3,56 %).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

SOLIDARITE/POLITIQUE DE LA VILLE

AFFAIRES SOCIALES

Fonds de solidarité logement

Contribution financière 2008

Convention

. Signature – Autorisation

En application de la loi du 13 août 2004, le Département assure depuis le 1er janvier 2005, la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui regroupe dorénavant l'ancien Fonds de Solidarité Logement, le Fonds de Solidarité Energie et le Fonds de Solidarité Eau. Aussi, compte tenu de l'intérêt que représente ce dispositif, **le Conseil Municipal, d'une part, autorise la signature de la convention de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement 2008, précisant l'engagement des signataires pour la mise en oeuvre de l'objectif fixé par l'article 6 de la loi du 31 mai 1990, et, d'autre part, autorise le versement de la participation financière fixée à 6 537,52 €, soit 0,76 € par habitant.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Programme de Réussite Educative

Convention financière entre la Ville et le Centre Communal d'action Sociale concernant l'action « Lieu d'accueil et d'écoute parents-enfants »

. Signature – Autorisation

Souhaitant compléter ses interventions dans le domaine de l'accompagnement éducatif au bénéfice des familles de la commune, la Municipalité d'Harfleur s'est prononcée favorablement, le 22 mai 2006, pour mettre en œuvre l'un des axes prévu par la Loi dite de « Cohésion Sociale » : le Programme de Réussite Éducative (PRE). Le Centre Communal d'action Sociale, par délibération du 27 octobre 2006, a accepté d'être la structure porteuse du Programme de Réussite Éducative. A ce titre, la subvention allouée par l'État dans le cadre de ce dispositif est affectée en totalité sur le budget du CCAS d' Harfleur. En conséquence, **le Conseil Municipal approuve la convention financière entre la Ville et le CCAS d'Harfleur et autorise sa signature.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat Educatif Local

DRDJS

. Subventions – Versements – acceptation

. Conventions financières – signature – autorisation

Associations – Conventions

. Signature – Autorisation

Versement de subventions - autorisation

Aux termes de l'instruction du projet 2008-2009 du Contrat Educatif Local d'Harfleur,

le Conseil Municipal prend connaissance du montant et de la nature des aides accordées à la programmation 2008-2009 du Contrat Educatif Local d'Harfleur. A cet égard, **le Conseil Municipal accepte le principe du versement des subventions accordées à la commune par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, et par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale :**

- Direction Régionale et Départementale Jeunesse et des Sports : 5 000,00 euros
- Contrat Urbain de Cohésion Sociale : 26 000 euros

Le Conseil Municipal prend également connaissance des subventions prévisionnelles à percevoir au titre du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF du Havre :

Le montant de la subvention prévisionnelle pour l'année 2008 est estimé à environ **21853,00€**. Un comité de pilotage regroupant la ville d'Harfleur et la Caisse d'Allocations Familiales aura lieu en octobre et fixera le montant de la prestation.

En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, accepte le versement des subventions relatives au CEL 2008-2009 accordées à la commune, et, d'autre part, autorise la signature de la convention financière et le versement de la subvention DRDJS relative au CEL 2008-2009. Enfin, le Conseil Municipal autorise la signature des conventions avec les associations porteuses des actions relatives au CEL 2008-2009.

ADOpte A L'UNANIMITE.

POLITIQUE DE LA VILLE

Programme de réussite Educative

Accueil Post Scolaire

Calendrier

. Adoption

Le Conseil Municipal adopte **le nouveau calendrier des accueils post scolaires suivant :**

- Carte 1er cycle 22 septembre au 18 décembre 2008 (33 séances)
- Carte 2nd cycle 5 janvier au 30 mars 2009 (32 séances)
- Carte 3ème cycle 2 avril au 11 juin 2009 (24 séances)

ADOpte A L'UNANIMITE.

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat Educatif Local

Activités périscolaires – Accueil du Matin

Participation financière des Familles

. Adoption

Pour la rentrée scolaire 2008-2009, l'Education Nationale met en place dans certains établissements scolaires, une aide personnalisée de trente minutes avant l'ouverture de l'école pour les enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage. De ce fait, certains enfants fréquentant l'accueil du matin pourront être intégrés dans ce dispositif et ainsi ne bénéficieront que de trente minutes d'accueil municipal ; ce qui amène à modifier le coût de revient journalier d'une heure, dont les tarifs ont été votés au Conseil Municipal du 30 juin 2008. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise que le coût de revient journalier d'une heure, calculé aux familles dont les enfants bénéficieront de l'aide personnalisée soit facturé sur deux matinées d'accueil, selon le barème suivant :**

Quotient « Q »	Tarif pour deux matinées d'accueil
$0 \leq Q < 202$	0,34 €
$202 \leq Q < 248$	0,50 €
$248 \leq Q < 298$	0,66 €
$298 \leq Q < 339$	0,82 €
$339 \leq Q < 413$	0,99 €
$413 \leq Q < 481$	1,15 €
$481 \leq Q$	1,34 €
Extérieurs	2,16 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ECONOMIE/TOURISME

Marchés places publiques

Droits de places – Stands – Location

Tarifs au 1^{er} janvier 2009

. Adoption

Le Conseil Municipal adopte, à compter du 1^{er} Janvier 2009, les tarifs concernant le marché dominical et les marchés thématiques, appliqués aux étalagistes (+ 3,56 %). Par ailleurs, le Conseil Municipal, d'une part, autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint chargé du secteur, à accorder la gratuité suivant l'intérêt artistique des prestations, et, d'autre part, autorise la location des stands au prix de 12,69 € par jour, aux artisans étalagistes. Puis, **le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint chargé du secteur, à permettre le prêt à titre gratuit des abrifacil's dans certains cas exceptionnels, comme les échanges avec des municipalités.** Dans cette éventualité, le prêt sera assorti d'un état des lieux du matériel. Enfin, **le Conseil Municipal autorise l'encaissement des chèques de caution demandés lors d'une inscription, en cas d'absence d'un étalagiste ou à un non respect du règlement signé lors de l'inscription.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Conseil architectural – Réalisation d'enseignes

Mission CAUE - Reconduction

. Signature – Autorisation

La ville d'Harfleur travaille depuis 1997, en partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme d'Environnement de la Seine Maritime (C.A.U.E.), pour soutenir le programme de réalisation d'enseignes. Ce programme est lui aussi partie intégrante de l'opération de re dynamisation du commerce et de l'artisanat. Depuis 1997, 71 dossiers ont été étudiés en collaboration avec l'architecte dépendant du C.A.U.E (51 enseignes réalisées, 32 dossiers ont reçu une aide financière, - 4 dossiers sont en cours de réalisation et/ou en attente d'une commission « Enseignes »). La municipalité a versé au total 12 382 € de subvention aux commerçants (sur présentation de justificatifs) dont 4 431 € correspondant à la part anticipée de l'Etat. Aussi, La ville d'Harfleur se propose de reconduire cette mission pour l'année 2009 .

En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, autorise la signature avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme d'Environnement de la Seine Maritime (C.A.U.E.) de la convention de conseil architectural pour la réalisation d'enseignes pour l'année 2008, pour un montant de 2 500 euros, et, d'autre part, autorise la reconduction de la mission du C.A.U.E. pour l'année 2009, sur les mêmes bases de travail que l'année 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE.

AMENAGEMENT URBAIN

URBANISME TRAVAUX

Instruction des autorisations de construire

- Convention et protocole Etat/Commune

- Arrêté de délégations de signatures

. Signatures – Autorisations

Le régime d'instruction des autorisations de construire est profondément réformé, avec pour objectif d'améliorer le service rendu aux usagers. La Commune d'Harfleur, comptant moins de 10 000 habitants, peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude des demandes de permis ou des déclarations préalables. **En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, autorise la signature de la convention entre l'Etat et la Commune d'Harfleur, pour la mise à disposition des services de l'Etat, en vue de l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol, et, d'autre part, autorise la signature d'un protocole entre l'Etat et la Commune d'Harfleur, précisant le délai de transmission des demandes, le champ de compétence de la DDE, l'autorité exerçant la compétence. Enfin, le Conseil Municipal autorise la signature d'un arrêté attribuant délégation de signature d'acte d'urbanisme aux Responsables du Service Instructeur de la DDE.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

URBANISME TRAVAUX

Aménagement du secteur nord

Lot n°24 – PARQUET

. Résiliation

Procédure Adaptée

. Signature – Autorisation

Le Conseil Municipal autorise la résiliation du marché du lot n°24 – Parquet, aux frais et risques de l'entreprise ROUXEL en liquidation judiciaire, et, d'autre part, autorise la signature du marché de travaux du lot n°24 – Parquet avec l'entreprise « Les Parqueteurs de l'Europe » sise sur la ZAC – 76190 Sainte Marie des Champs, pour un montant de 83 711,80 € H.T. Soit 100 119,31 € T.T.C.

ADOpte A L'UNANIMITE.

URBANISME TRAVAUX

Aménagement du secteur Nord

Subvention Fonds Structurels européens

. Avenant - Signature – Autorisation

Le programme d'Aménagement du Secteur Nord est l'un des deux projets phares de la commune d'HARFLEUR, avec celui de la réhabilitation des vitraux de l'église Saint Martin.

Le Conseil Municipal du 30 juin 2008 a validé le report de la date d'achèvement globale du chantier au 9 janvier 2009. Compte tenu de ce nouvel échéancier, la ville est contrainte de demander la rédaction d'un avenant à la convention N° 2500 « Aménagement du secteur nord à Harfleur » intégrant le Programme objectif 2 2000/2006 des Fonds structurels européens. Pour mémoire, le montant de la subvention s'élève à 341 792 €. **En conséquence, le conseil municipal autorise la signature d'un avenant à la convention N°2500 « Aménagement du secteur nord à Harfleur » intégrant le Programme objectif 2 2000/2006 des Fonds structurels européens.**
ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME TRAVAUX

Aménagement d'une bretelle d'accès à la voie rapide de la lézarde

. Avis – Engagement

. Signature – Autorisation

Avec l'objectif de réduire le trafic routier sur la rue Paul Doumer, la ville d'Harfleur en 2006 a sollicité le Département afin d'étudier la construction d'une bretelle d'accès à la voie rapide de la Lézarde (VRL) (RD 6382) depuis les feux de la rue Engels. **En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, émet un avis favorable au projet d'aménagement d'une bretelle d'accès à la Voie Rapide de la Lézarde (RD 6382), et, d'autre part, s'engage à ce que la gestion de l'éclairage mis en place sur l'ensemble de l'échangeur, soit pris en charge par la Collectivité Communale ou Communautaire.**
ADOPTE A L'UNANIMITE.

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Parc de stationnement Arthur Fleury

Tarifs au 1^{er} janvier 2009

. Adoption

En complément des 461 places de stationnement en Centre Ville, mises à disposition de tous les usagers, la ville propose aux harfleurais, commerçants et salariés des commerçants, le Parc de Stationnement Arthur Fleury. Celui-ci compte 34 emplacements extérieurs destinés aux commerçants et à leurs salariés, 6 garages fermés, 10 emplacements en parc de stationnement extérieur et 9 emplacements en parc de stationnement couvert destinés aux Harfleurais. **En conséquence, le Conseil Municipal adopte les tarifs du parc de stationnement Arthur Fleury, avec effet au 1^{er} Janvier 2009 (+ 3,56 %).** Le locataire décide avant la signature de la convention qui le lie à la ville d'Harfleur de l'abonnement qu'il a choisi (mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel selon le cas), sachant que le recouvrement de son loyer qu'il soit mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel est payable d'avance.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ENVIRONNEMENT

Enquête publique au titre des installations classées

SAS EcoMotion France

. Avis

Par pétition du 30 juin 2008, la SAS ecoMotion France a sollicité l'autorisation d'exploiter au HAVRE, zone Industrialo-portuaire, Parc Bossière, une unité de production d'ester méthylique d'acide gras, d'une capacité de 150 000 tonnes par an. Les matières premières envisagées sont des graisses animales, des huiles alimentaires usagées retraitées, des huiles végétales.

La capacité de cette usine permettra une production de 150 000 tonnes d'ester méthylique par an, assurée par 2 lignes de production d'une capacité de 75 000 T/an. L'investissement initial d'ecoMotion permettra de doter l'usine d'une capacité de 75 000 T/an d'ester méthylique avec une seule ligne de fabrication. La société ecoMotion France sur son site du Havre emploiera 25 personnes. Une enquête publique à l'égard de ce projet a lieu du 9 septembre au 9 octobre 2008 inclus. **En conséquence, le Conseil Municipal, après avis du groupe « risques majeurs » qui s'est réuni le 23 septembre 2008, émet un avis favorable au projet d'EcoMotion d'une part, sous réserve que cette entreprise ne traite que des matières premières ne remettant pas en cause les grands équilibres écologiques, et, d'autre part, sous réserve des conclusions du commissaire enquêteur.**
ADOpte A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.

Monsieur le Maire certifie que la synthèse sommaire du Conseil Municipal du 29 septembre 2008 a été affichée à la porte de la Mairie le 6 octobre 2008.

François GUEGAN
Maire,